

# Strasbourg **snes**

N°166 JUILLET / SEPTEMBRE 2026



**Vague de chaleur**

**Les établissements scolaires en surchauffe !**

## SOMMAIRE

Édito ..... **P.2**

Prévention des risques psycho-sociaux : un an après une première audience, où en est-on ? ..... **P.3**

Combattre le néo-management ? Agir en CA reste un levier à ne pas négliger ..... **P.3**

TZR : bilan de l'enquête ..... **P.4**

Stage CPE – Où en est le métier ? ..... **P.5**

Du nouveau pour les AED ..... **P.6**

Protection sociale complémentaire (PSC) et retraités ..... **P.7**

## ÉDITO

Séverine CHARRET  
Arnaud SIGRIST

25/05/2026



### Un marronnier sur la plage...

A l'heure où les odeurs estivales se rapprochent, des vacances bien méritées nous attendent. Mais, faisons un petit point sur les actualités récentes de nos professions.

Notre actuel ministre - attention il commence à durer par rapport à ses prédécesseurs, déclare à la France entière que l'exigence est de retour ! Le sujet et la musique ne sont pas neufs. Blanquer, Attal et bien d'autres... chacun dans son style nous les avaient déjà joués. Mais cette fois, vrai de vrai, si je mens, je vais en enfer, il faudra savoir écrire correctement le français pour obtenir le Brevet et le Baccalauréat, sinon la copie n'aura pas la moyenne, nous dit-on... A l'heure où nous écrivons ces lignes, les réunions d'entente préparant les corrections n'ont pas encore eu lieu et c'est là que le bât blesse. Non seulement, l'annonce intervient à quelques jours du début des examens mais la mise en œuvre est plutôt floue. Aucune note de service, aucun texte réglementaire ne précise à ce jour aux collègues comment évaluer selon les nouvelles priorités, comment prendre en charge les candidat·es en situation de handicap ou nouvellement arrivé·es en France. Quel critère sera appliqué ? Devrons-nous compter le nombre de fautes ?

Cette exigence affichée pourrait aussi laisser penser que des collègues se seraient satisfaits jusqu'à présent d'une orthographe et d'une syntaxe approximatives... Qui, parmi nous, ne souhaite pas que ses élèves soient meilleurs ? Personne. Mais, faut-il faire une annonce médiatique de fin d'année pour cela ? L'exigence doit-elle débiter par les examens terminaux ? A l'évidence, il ne s'agit pas là du chemin le plus efficace. De l'exigence, oui. Mais encore faut-il commencer par le début, sur l'ensemble de la scolarité, avec la réduction des effectifs des classes par exemple. Sans tout cela, la montagne accouchera encore une fois de la souris !

Nous ne pouvons pas finir l'année scolaire sans faire un premier point sur le mouvement intra, dont les résultats sont encore à venir.

Mais, nous pouvons déjà affirmer que les postes affichés au mouvement sur SIAM étaient rares... une canicule, un parfum désertique déjà. Pourquoi cette pénurie ? Deux explications majeures s'imposent : la gestion de notre administration et la réforme des concours. Le Rectorat refuse maintenant systématiquement d'ouvrir des postes fixes sans qu'une quantité incroyable d'heures soit disponible. En deçà de 20 heures par collègue, pas d'ouverture. Cette année également, le ministère a, encore, réformé, les concours de recrutement, il en ressort une période de 2 ans où deux types de recrutement coexisteront, un nouveau concours en fin de L3 et le traditionnel concours en M2 qui vit ses dernières heures. Conséquences ? Une multiplication des berceaux, ces postes plus ou moins importants en volume horaire, pour accueillir les fonctionnaires stagiaires issus des 2 concours. Comme l'importance du recrutement et les répartitions entre académie seront connus au tout dernier moment, le Rectorat garde de plus en plus de postes en réserve au lieu de les verser au mouvement...

Allez, profitons maintenant de nos congés avant d'entamer de nouvelles batailles et oui aussi, une année d'élections. Pas seulement les présidentielles, mais également en décembre 2026, les élections professionnelles. Un enjeu important pour faire gagner le SNES et la FSU et continuer à défendre les intérêts de nos métiers ! D'ici là, bel été.



1<sup>er</sup> mai à Strasbourg

## Prévention des risques psycho-sociaux : un an après une première audience, où en est-on ?

Après une première audience avec le Rectorat, il y a un an, sur la question du management et de la prévention des risques psycho-sociaux<sup>1</sup>, force est de constater que la situation dans un certain nombre d'établissements reste dégradée voire préoccupante. Les remontées que nous avons montrées que près de 10% des établissements de l'académie seraient concernés par des problèmes de management de plus ou moins forte intensité. Et si nous avons pu évoquer certains cas (près d'une dizaine, dont certains font également l'objet de demande d'audience de la part des établissements eux-mêmes) lors d'une nouvelle audience le 10 mars, des collègues ne croient plus que faire remonter les problèmes permette d'apaiser les situations, voire craignent que cela conduise à des représailles.

On constate aussi que face aux tensions, pour se protéger, des collègues se mettent en retrait (du CA, de missions comme PP, de projets) ou sont placés en congé maladie. Et si le Rectorat déplore l'augmentation des temps partiels thérapeutiques, ils sont pour le SNES-FSU un symptôme d'un malaise croissant dans nos professions.

Alors, que faire ? Nous avons rappelé notre volonté que les problèmes soient pris en charge au plus tôt, pour éviter d'en arriver à des situations de blocage et / ou de souffrance au travail. Sur le climat scolaire, le Rectorat rappelle que rien n'empêche la direction d'informer les équipes lorsqu'un fait établissement est remonté. Mais, en cas de conflit entre personnels d'un établissement, a fortiori quand la direction est impliquée, aucune procédure de résolution interne n'existe. Le Rectorat renvoie à la cellule d'écoute, qui est déjà une façon d'extérioriser les problèmes. Les demandes d'audience par des personnels, les fiches SST (Santé et Sécurité au Travail) et les retours des organisations syndicales sont aussi considérés comme des alertes. On note que des enquêtes administratives ont pu être diligentées mais le procédé reste assez opaque pour les collègues, qui peinent à en comprendre les tenants et à en voir les effets.

De son côté, le SNES-FSU reste déterminé à porter cette question auprès du Rectorat et à accompagner les collègues et les équipes qui le sollicitent pour obtenir qu'ils puissent travailler dans des conditions de travail sereines et respectueuses des personnels.

Séverine CHARRET, Dominique PERRIN

## Combattre le néo-management ? Agir en CA reste un levier à ne pas négliger.

Le 31 mars, à la Maison de syndicats à Strasbourg, nous avons accueilli Marc Henriet, militant du SNES national au secteur « Polscol », autrement dit politique scolaire, pour animer un stage intitulé : « Agir en CA et faire face au management public dans les EPLE ».

54 collègues, majoritairement de collègues, visiblement concernés par le sujet, étaient présents.

Après avoir rappelé les articles du Code de l'Éducation (notamment le R421.1 et le R.421.2) qui légifèrent sur les attributions du CA et ses modalités de fonctionnement, Marc a pris le temps de répondre aux nombreuses questions des collègues : comment agir au moment de la DHG ? Comment rédiger un « vœu » ou une « motion » à présenter au CA ? La Direction peut-elle refuser un vote ? Comment demander une séance extraordinaire ?

Il a rappelé également les fondements du NMP (Néo Management Public) : individualiser et isoler les collègues, faire disparaître le collectif en salle des professeurs, voire établir la mise en concurrence systématique des personnels, multiplier les « indicateurs de performance » pour les

élèves, mais aussi pour leurs enseignants ... et, in fine, faire disparaître toute forme de contestation face à un pouvoir hiérarchique qui ne souffre plus aucune discussion.

Comment s'y opposer ? En connaissant ses droits, en recréant du collectif, en ayant conscience qu'un membre du CA est un.e administrateur·trice à part entière, en distinguant bien le projet d'établissement du projet du chef d'établissement, en étant conscient.e que le service public est défenseur de l'intérêt général, et pas tremplin à l'ambition d'un seul.

Sophie MILLERAND



Stage CA et management 31 mars 2026

<sup>1</sup>.Compte-rendu à retrouver dans le Strasbourg Snés n°162 : <https://strasbourg.snes.edu/strasbourg-SNES-no162.html>, p.4

## TZR : bilan de l'enquête

Alors que le Rectorat annonçait un groupe de travail sur les TZR, le SNES-FSU académique a consulté les collègues sur les difficultés rencontrées afin de réfléchir à des améliorations possibles.

Sans surprise, la question des affectations est une préoccupation partagée par la quasi-totalité des répondants. Est majoritairement évoqué leur caractère tardif, parfois seulement après sollicitation des services de la DPE par les collègues, avec, dans 10 réponses, des modifications de dernière minute, des erreurs (comme une affectation sur un établissement où il n'y a pas de besoin - 2 réponses), des incohérences (des collègues envoyés loin de leur domicile alors que des besoins existent à proximité - 6 réponses). Plusieurs collègues déplorent que leurs préférences ne soient pas respectées ou que les arrêtés d'affectation soient envoyés après leur prise de poste (11 réponses). Ces affectations tardives sont cause de stress, rendent compliquée voire impossible la prise de contact avec l'établissement pour pouvoir commencer à préparer des cours, faire des vœux d'emploi du temps, voire obtenir la prise en compte de préconisations médicales. Pour le SNES-FSU, la suppression des formations paritaires depuis 2019, qui se réunissaient généralement avant le 14 juillet et donc, avant la fermeture administrative des établissements, a considérablement dégradé les conditions d'affectation des TZR, à la désorganisation des services s'ajoutant l'opacité des opérations.

Concernant les conditions de travail, ce sont les déplacements qui sont le plus souvent mentionnés (1/3 des réponses). La longueur des trajets et les frais occasionnés, en cette période d'inflation des prix de l'essence, sont beaucoup évoqués (21 réponses), notamment par les collègues exerçant en chaînage. Le rectorat a littéralement sous-traité la gestion de la prise en charge des déplacements aux collègues eux-mêmes. Des collègues parlent aussi de la difficulté pour obtenir le paiement des heures supplémentaires, particulièrement - et c'est une nouveauté - les HSE de septembre, ou encore dans le cas de pondérations. La question du délai pédagogique entre 2 suppléances revient également (9 réponses), même si elle ne concerne que les collègues affectés sur des remplacements de courte et moyenne durée. Le SNES-FSU défend un délai de 48h pour permettre de prendre contact avec l'établissement, de récupérer les listes d'élèves, codes informatiques et de photocopie, de se mettre au courant des règles de vie scolaire et de préparer les premières séances. C'est une condition indispensable pour ne pas mettre les collègues en difficulté.

D'autres difficultés ressortent, qui peuvent être communes à celles que rencontrent les collègues titulaires d'un poste en établissement, mais qui sont accentuées par le statut de TZR. Ainsi du management, avec des demandes parfois abusives pour des collègues qui n'atteignent pas leur maximum de service et l'impression de devoir, plus que d'autres, « prouver sa valeur », avec l'enjeu de sécuriser sa reconduction sur un Bloc de Moyens Provisoires.

Parmi les pistes d'amélioration proposées dans l'enquête, c'est, sans surprise, la communication plus précoce des affectations qui arrive en tête. Suivent la création de zones infradépartementales, la mise en place d'une procédure simplifiée pour la prise en charge des frais de déplacement et repas ainsi que la mise à disposition d'un guide TZR académique. La création d'un plus grand nombre de postes ou l'amélioration des relations avec les services de gestion du Rectorat sont aussi citées par les collègues, parmi d'autres propositions.

Le SNES-FSU continuera de porter ces revendications qui doivent permettre aux TZR de remplir leurs missions dans de meilleures conditions mais aussi de pouvoir obtenir un poste fixe dans un délai raisonnable. C'est dans cette optique qu'il avait défendu et obtenu une bonification spécifique de 30 points tous les 2 ans pour les TZR au mouvement intra-académique.

Le secteur Emploi du SNES-FSU



## Stage CPE Où en est le métier ?

Le stage CPE, organisé par la section académique, s'est tenu le jeudi 30 avril 2026 en présence de Clarisse Macé, secrétaire nationale du secteur CPE du SNES-FSU.

Ce stage a d'abord été l'occasion pour les collègues présents de parler de leur pratique au quotidien et des difficultés rencontrées. Les GPB (Groupes Professionnels de Bassin) devraient être l'occasion pour les CPE, parfois seuls dans leur établissement, d'avoir ces temps d'échange libres afin de croiser les regards et de mettre à profit l'expérience et les compétences professionnelles de chacun.

Rappelons que les CPE partagent les mêmes inspecteurs que les chefs d'établissement et les professeurs documentalistes, ce qui, dans des situations de conflit avec la direction, pose problème. C'est d'ailleurs une revendication du SNES-FSU que les CPE aient des IPR issus de leur corps.

Plusieurs témoignages des collègues présents ont fait état des difficultés liées à une inclusion sans moyens suffisants et dans un contexte de fermetures de structures médico-sociales. Ainsi faute d'AESH ou de place en ITEP-IME, des élèves porteurs de handicaps lourds sont pris en charge par la vie scolaire à qui il peut être demandé d'assurer des soins qui ne relèvent pas de ses missions. A ce propos, plusieurs CPE ont relevé que leurs missions propres étaient souvent mal connues des autres personnels et qu'il leur était demandé bien plus que ce que prévoit la circulaire de 2015, comme des tâches administratives au moment des inscriptions ou des examens. Le manque de reconnaissance du métier se traduit aussi par une rémunération trop faible, plusieurs collègues déplorant de ne pas avoir accès aux heures supplémentaires comme les enseignants.

En effet, pour les CPE dont le temps de travail est de 35h hebdomadaires, tout dépassement doit se traduire par un rattrapage, ce que ne font pas toujours valoir les collègues, faute de connaissance des textes réglementaires ou en raison de la difficulté de dire non au chef d'établissement. Concernant les rémunérations, face aux mesures qui renforcent l'individualisation et la mise en concurrence des collègues, le SNES-FSU défend plutôt une revalorisation de la grille indiciaire, à tous les moments de la carrière.

Le stage a permis de répondre aux questions des collègues mais aussi d'évoquer certains points d'actualité comme la réforme des concours, le nouveau cadre de gestion des AED - avec des échanges notamment sur la CDisation, le climat scolaire. A rebours des discours sécuritaires, les collègues CPE se disent attachés à leurs missions éducatives, regrettant de manquer de temps pour proposer des projets et travailler avec les élèves sur le temps hors de la classe. Et pourtant les besoins sont importants, avec la place prise par les écrans ou la question du harcèlement.

Enfin le stage a été l'occasion d'aborder le rôle du syndicat pour informer les collègues<sup>1</sup>, les accompagner mais aussi défendre le métier. Clarisse Macé a ainsi présenté le travail fait par le SNES-FSU sur le référentiel de formation des CPE dans le cadre de la réforme des concours. Plusieurs amendements portés par le SNES-FSU ont ainsi permis d'écartier certaines références faisant du CPE un manager et d'introduire la référence à la circulaire de missions.

Lydie ROBIN et Séverine CHARRET

**O** C'est le nombre de création de postes de CPE dans l'académie de Strasbourg pour la rentrée 2026. Avec 334 postes de CPE (Equivalents Temps Pleins) pour 135 587 élèves dans le 2nd degré (constat de rentrée 2025), la moyenne est actuellement de 405,9 élèves par CPE là où l'objectif pour le SNES-FSU est d'un CPE pour 250 élèves.



**POUR RETROUVER LES COMPTES-RENDUS DE NOS PRÉCÉDENTS STAGES CPE, SUIVEZ LES CODES :**

Strasbourg SNES n°152  
(octobre-décembre 2022)



Strasbourg SNES n°137  
(janvier-mars 2019)



<sup>1</sup>. Voir la page dédiée aux CPE sur le site du SNES-FSU national : <https://www.snes.edu/metiers/cpe/>



## Du nouveau pour les AED

Alors que depuis 2022, les AED peuvent avoir accès à un CDI après 6 ans de contrat, ils n'avaient toujours aucune grille permettant de faire évoluer leur rémunération. Cette année s'est donc négociée pour l'Académie de Strasbourg une grille de carrière, de rémunération sur 12 échelons, de 1801 à 2289€ brut. Disons tout de suite que la proposition initiale du Rectorat ne comportait que 10 échelons. L'intervention du SNES-FSU a permis de faire progresser le revenu final et à raccourcir la durée des premiers échelons. Néanmoins sans une réévaluation régulière du point d'indice, cette grille se fera inexorablement rattraper par le SMIC. Pour nous tous, quelles que soient nos fonctions, la seule vraie bataille du pouvoir d'achat, est celle du point d'indice de la Fonction publique !

Arnaud SIGRIST



Pour plus d'infos et l'accès à la grille : <https://strasbourg.snes.edu/AED-Cdises-enfin-une-grille-de-deroulement-de-carriere.html>



## Protection sociale complémentaire (PSC) et retraités

Il faut distinguer les compléments à l'assurance maladie, et la prévoyance qui, chez les retraités, protège en cas de perte d'autonomie ou de décès. Avant la réforme de la PSC de 2026, le contrat individuel de la MGEN intégrait assurance maladie et prévoyance. Les retraités qui arrêteront ce contrat individuel pour le contrat santé collectif du ministère n'auront plus de contrat de prévoyance automatique : il leur faudra négocier avec la MGEN ou une autre assurance, une prévoyance, avec un questionnaire de santé qui peut comporter un risque de refus. Dans l'esprit assurantiel on paye en fonction des risques

La solidarité est écornée. Avant la réforme, la MGEN proposait la solidarité entre actifs et retraités, et entre revenus faibles et élevés, ce qui n'est que très marginalement le cas dans le nouveau contrat. L'Etat employeur participe seulement à la cotisation des actifs, et les différences de revenus de la retraite ne sont plus pris en compte : la cotisation va augmenter en fonction de l'âge jusqu'à trois fois et demi le montant payé avant son départ en retraite. Les retraités qui adhéraient à la MGEN avec un contrat individuel, pourront le conserver (alors que les actifs ont dû le quitter avec la mise en place de la réforme). Mais on comprend bien que s'il ne reste dans les contrats individuels que des retraités dont les coûts de santé sont statistiquement plus élevés que pour les actifs, et si une partie des retraités aux revenus élevés quittent les contrats individuels pour un contrat plus intéressant, l'équilibre financier pour une même protection ne pourra être assuré que par une augmentation des cotisations.

Avant la réforme, l'actif ou le retraité adhérait à la MGEN, contractaient avec une mutuelle qui décidait des contenus et tarifs des différentes offres. Maintenant ce choix est imposé par l'employeur.

La comparaison entre le contrat individuel du retraité et le contrat collectif du ministère repose sur plusieurs critères : les protections maladie et prévoyance recherchées, la cotisation en fonction des revenus (pour le contrat individuel) et de l'âge contrat, les ayants droit concernés. Les retraités actuels auraient deux ans à partir de mai 2026 pour rejoindre le contrat collectif, avec un rendez-vous avec conseiller MGEN possible. Les plus de 84 ans n'ont pas accès aux nouveaux contrats dépendance et obsèques de la MGEN, les plus de 75 ans n'ont pas accès au nouveau contrat dépendance de la MGEN. Pour les futurs retraités qui ont dû abandonner leur contrat individuel le délai serait d'un an pour rester dans le contrat collectif.

Un autre modèle, où la sécurité sociale gèrerait la PSC avec la prise en charge de 100 % des tarifs de sécurité sociale suivant le principe « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », pourrait être un enjeu des prochaines élections nationales. C'est en tout cas ce que défend la FSU.

Section Fédérale des retraités du Bas-Rhin



### UNE ANNEE DE STAGES AVEC LE SNES ET LA FSU (2025-26)

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <b>NOVEMBRE</b><br>AESH, BTS                                   | <b>DECEMBRE</b><br>INEGALITES DE GENRE, AESH   | <b>FEVRIER</b><br>IA, SITUATIONS MEDICALES, PSC | <b>MARS</b><br>RETRAITES ET RETRAITABLES, AED, NON TITULAIRES, CA ET MANAGEMENT |
| <b>AVRIL</b><br>AESH ET ENSEIGNANTS, UN TRAVAIL EN COMMUN, CPE | <b>MAI</b><br>LANGUES VIVANTES, NON TITULAIRES | <b>JUIN</b><br>PROTECTION DE L'ENFANCE, VOIX    |   |

Toujours  
à vos côtés !



**RESTEZ EN CONTACT  
AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG  
SUIVEZ-NOUS SUR :**



Sur notre site internet :  
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Bluesky :  
<https://bsky.app/profile/snesfsu-strasbourg.bsky.social>



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg  
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>

